

Réf. : CS/15022679

Lausanne, le 4 octobre 2017

### Révision des prescriptions relatives au permis de conduire – Consultation fédérale

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de l'associer à cette procédure de consultation et de lui permettre de donner ses observations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Après examen du dossier, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a répondu aux questions relatives à cette consultation fédérale et le questionnaire vous est remis en annexe.

Il est favorable aux objectifs principaux du projet à savoir l'amélioration de la formation et l'adaptation aux catégories de permis européennes et également à la délivrance d'un permis d'élève de la catégorie B (voiture de tourisme) dès 17 ans et à la mise en place d'une seule journée de formation dans la deuxième phase.

En revanche, il s'oppose notamment à la durée de validité illimitée, aux deux heures de formation de base, à la suppression des restrictions sur le type de véhicules autorisés si l'examen pratique s'est déroulé avec un véhicule équipé d'une boîte de vitesse automatique, au fait que l'expert doit jouer le rôle du passager en prenant place sur la moto lors de l'examen pratique et à l'entrée en vigueur échelonnée du projet. Il demande en outre des adaptations d'un bon nombre de dispositions légales soumises et propose la mise en place de réflexion.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

#### **Annexe mentionnée**

##### **Copies**

- SAN
- OAE